

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	10 (1951-1955)
Heft:	3
Rubrik:	Communications présentées à la Société en 1954

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faits divers

PUBLICATIONS. — La Société a publié en avril 1954 la 2^e livraison du t. X (1952-1953) du *Bulletin*.

DONS. — La Société a reçu les dons suivants :

Bibliothèque publique et universitaire : 1 vol. et 2 broch. ; Musée historique de la Réformation : 2 broch. ; M. Jean Martin : 1 broch. ; M. Guillaume Fatio : 1 vol. ; M. Bernard Gagnebin : 2 vol. ; Société archéologique et historique du Limousin : 1 vol.

DIVERS. — Le 30 septembre 1954 a été inaugurée une plaque apposée au n° 18 de la Péliserie pour commémorer le séjour en cette maison de la Société économique qui, ainsi que le rappelle l'inscription, géra les biens de l'ancienne République de Genève de 1798 à 1847.

MM. Lucien Fulpius et Marc Peter ont pris la parole à cette occasion.

Le jeudi 18 novembre 1954, accueilli par la Dante Alighieri, par la Société d'Etudes italiennes et la Société d'histoire et d'archéologie, M. Diego Valeri, professeur à l'Université de Padoue, a fait une conférence intitulée : « Venise au XVIII^e siècle ».

Communications

présentées à la Société en 1954

1262. — *Séance du 14 janvier.*

L'émigration populaire russe à Genève dans la 2^e moitié du XIX^e siècle,
par **M. Franco VENTURI.**

Si l'histoire de la révolution russe et de ses origines est bien connue dans son ensemble, l'émigration populaire est moins bien connue, car elle était composée d'hommes de second plan, qui ont été un peu oubliés, si l'on excepte Herzen. La vie de ces révolutionnaires ou de ces étudiants est souvent pleine d'intérêt et mérite d'être rappelée. En 1849-50, Herzen est tout seul, c'est la phase préparatoire du mouvement populaire, celle de la création des idéologies. Douze ans plus tard apparaît le type du révolutionnaire : Alexandre Serno. Venu à Genève pour se soigner, sans intentions révolutionnaires, il a cependant une formation politique qui lui vient de son frère, déporté politique qui devait mourir mystérieusement pendant son voyage pour la Sibérie. Alexandre Serno devait s'efforcer de traduire

dans la terminologie occidentale les problèmes révolutionnaires russes. Il publie en 1867 deux pamphlets consacrés aux questions russes et polonaises. Il n'avait pas encore trouvé sa voie quand la grève du bâtiment de 1868 lui donne l'occasion d'agir et de tirer les leçons de ce mouvement ouvrier. Il dénonce l'insuffisance de l'organisation révolutionnaire tant vantée et qui s'est révélée inefficace. Poursuivant son action il tente de prendre part à la vie politique genevoise, écrivit en faveur de la liste démocratique sociale qui se présentait aux élections. Cette liste n'eut aucun succès. En agissant ainsi il marquait son opposition à Bakounine et il se rapprocha un moment de Marx ; il lui écrivit une lettre dans laquelle il décrivait en détail la situation des ouvriers genevois. Il a perdu confiance dans ses camarades anarchistes et leur confusion sentimentale. On le sent à la recherche des idées claires. Malade, toujours plus frappé par les conflits avec les bakounistes, il se suicida en 1869. Assistaient à ses obsèques des hommes appartenant à divers mouvements, qui devaient jouer un rôle dans les années qui suivirent : Elpidine, qui avait participé à la conjuration de Kazan, avait réussi à s'échapper après sa condamnation et à se réfugier à Genève ; Nicolas Zukovsky qui venait de Saint-Pétersbourg ; il y avait aussi Trusov et Utine qui venaient eux aussi de la capitale et avaient participé à la vie clandestine des étudiants. Ce petit groupe représentait trois courants différents. Serebiakov était seul dans son rêve jacobin. Zukovsky devait devenir un des éléments les plus actifs du bakounisme. Trusov et Utine ont essayé de s'unir à Marx.

Vers 1875 l'importance de l'émigration diminue dans la mesure où l'action directe en Russie est possible. On tente de faire de la propagande auprès des ouvriers. Il semble que Genève ait attiré les émigrés et les étudiants parce qu'elle joua un rôle important dans la 1^{re} Internationale, parce qu'elle était un refuge de blanquistes et de communards, et aussi qu'une personnalité comme Fazy qui est mis sur le même rang que Garibaldi a pu attirer les révolutionnaires en quête de modèles. Cette activité des émigrés a eu un certain retentissement par les publications imprimées à Genève et envoyées en Russie pour alimenter la propagande révolutionnaire auprès des ouvriers et des paysans.

1263. — *Séance du 28 janvier (assemblée générale).*

Rapports du président (M. Paul COLLART), du trésorier (M. Gustave DUMUR) et du vérificateur des comptes (M. Albert RIVOIRE).

La sépulture princière de Vix, Côte-d'Or, par M. René JOFFROY.

Dominant la vallée de la Seine, non loin du village de Vix, une colline de cent mètres de haut a révélé des signes certains d'un centre

d'habitation. La découverte de tessons de céramique ornés de dessins géométriques et, plus rarement, d'animaux stylisés ou réalistes a confirmé cette hypothèse et, après la guerre, M. Joffroy a repris les recherches, espérant découvrir le cimetière de cette localité. En janvier 1953, on découvre une tombe cubique de trois mètres de profondeur qui, étayée de bois, recèle des objets en très grand nombre. Lorsque le bois a pourri, la terre et les pierres ont recouvert le tout, couche de cinq à six mètres qui a préservé l'ensemble de la destruction. Parmi ces objets, un cratère en bronze, gigantesque, qui accrédite les récits jusque-là considérés comme fantaisistes d'Hérodote. L'ouverture a un mètre de diamètre, le diamètre maximum 2 m. 50 ; le vase pèse 200 kg. et a 1 m. 64 de haut. Ses anses sont des belles volutes présentant une magnifique tête de gorgone aux tresses artistement épandues, les jambes terminées par des corps de serpents. La volute est équilibrée par un corps de lion d'un style vigoureux. Le col est orné d'une frise, formée par vingt-trois reliefs d'applique, fixés avec des rivets, repérés par des lettres de l'alphabet, et représentant une théorie de chars et d'hoplites. L'aurige est coiffé d'un casque et revêtu d'une tunique. Tous les motifs sont différents, coulés à la cire perdue. La décoration est finement exécutée et la patine d'une très heureuse couleur. Le couvercle du cratère offre un intérêt particulier, il semble avoir servi de passoire et est surmonté d'une statuette de Coré haute de dix-neuf centimètres, aux lignes simples, élégantes et attestant une grande habileté dans l'agencement des volumes, d'inspiration laconienne. Sur ce couvercle étaient posées trois coupes, une en argent et deux en terre cuite : coupes attiques du Ve siècle. D'autres objets retiennent l'attention, une œnochoé à bec tréflé en bronze de fabrication étrusque, un bassin en bronze. A quelque distance du cratère, un char à quatre roues, en bronze, un peu plus petit que les chars du Hallstatt. Enfin les restes d'une femme d'une trentaine d'années, parée de tous ses bijoux : bracelets de schistes, de bronze recouverts de cuir, perles de pierre, d'ambre ; la tête qui a basculé en dehors de la caisse du char, était ornée d'un diadème d'or de 480 grammes : arc de cercle outrepassé, terminé par des pattes de lion reposant sur des boules creuses et des chevaux trapus finement ciselés.

Ce bijou est d'un style unique, rappelant peut-être les bijoux scythes.

La date de l'inhumation peut être fixée vers 500 ans avant J.-C. Les objets, soit d'origine gauloise et celte, soit d'origine italo-grecque, se situent tous entre le VI^e et le Ve siècles.

Comment un pareil vase a-t-il pu être acheminé jusqu'à Vix ? M. Joffroy pense qu'il est venu d'Italie par le Saint-Bernard, la route de Marseille à Châtillon ne présentant aucun reste semblable à ceux de Vix. Quant à la raison qui pourrait expliquer la présence

d'objets si riches dans une région si pauvre, M. Joffroy propose une hypothèse séduisante : Vix aurait été un relais important de la route de l'étain et les chefs celtes de ce centre commercial auraient reçu ces objets comme droits de péages. Hypothèses intéressantes qui, même si elles ne sont pas confirmées, ne doivent pas faire méconnaître la valeur toute particulière de cette découverte qui, outre la beauté des spécimens mis au jour, pose des problèmes historiques de première importance et lève un voile sur le passé de la Bourgogne et de l'Europe tout entière.

1264. — *Séance du 11 février.*

La cession des Archives de Savoie à la France, par MM. Pierre DUPARC et André PERRET.

a) M. Pierre Duparc, conservateur aux Archives du ministère des Affaires étrangères, à Paris, retrace l'histoire des archives de la Savoie qui jusqu'au XIV^e siècle furent conservées à Chambéry ; les transferts commencèrent en 1536, quand François I^{er} occupa la Savoie, et un premier voyage achemina les papiers emportés par Charles III jusqu'à Nice. En 1691, tout repartit pour Turin. En 1716, se constitue le dépôt des Archives de Cour. En 1720, des archives cachées dans la Chapelle de Chambéry sont emmenées à Turin. En 1808, Napoléon I^{er} fit revenir des liasses de dépôts nécessaires à l'administration de la Savoie. Mais en 1818, elles sont de nouveau à Turin. Certains dépôts eurent un sort encore plus voyageur. C'est en 1860, après la cession de Nice et de la Savoie à la France, que se pose le problème d'un retour des archives en France. Une commission mixte devait s'occuper de ce retour ; on arriva à cette distinction : seuls devront être rendus à la France les documents qui ne touchent pas aux affaires de la famille de Savoie et ne concernent pas les intérêts du royaume. De 1860 à 1862, on travaille à préparer cette restitution. L'Italie prétend que tout ce qui intéresse la Savoie a déjà été remis. Devant de nouvelles réclamations, l'Italie remet huit caisses de 1800 kg. de papiers. Lorsqu'ils sont dépouillés, on s'aperçoit qu'il ne s'agit que de certificats de publications de lois dans les communes, et l'on parle en France de mystification administrative. Les négociations continuent, sans cesse rompues, car l'Italie propose de livrer des documents sans grand intérêt, parmi lesquels se trouvent plusieurs centaines de volumes consacrés à l'histoire de France. La France ne veut pas accepter cette offre, qui l'empêcherait par la suite de présenter d'autres revendications.

L'affaire traîne jusqu'en 1945-1946 où, après des négociations officieuses, la question est réglée par le traité de paix et en 1949 un règlement définitif est signé d'après lequel seront cédés à la France

tous les documents relatifs à la Savoie. Du 31 juillet 1951 au 13 novembre 1952, 15.000 articles constituant quinze tonnes de documents, dont les deux tiers sont antérieurs au XIX^e siècle, sont rendus à la France.

b) M. André Perret, archiviste en chef de la Savoie, précise la nature et la composition de ces archives. Ce sont les documents de la Chambre des comptes qui constituent la masse la plus imposante. Des rouleaux de parchemin de dimensions imposantes allant jusqu'à 200 mètres de long s'y trouvent, ainsi que des chartes du moyen âge, parmi lesquelles on remarque un précieux document de l'archevêché de Tarentaise daté de 996 et une charte portant le sceau de Frédéric Barberousse.

Ces documents sont surtout riches en renseignements propres à éclairer l'histoire économique, sociale et démographique de la Savoie. Tel le recensement de 1561, qui donne le compte des habitants de la Savoie et le nombre du bétail. L'histoire généalogique trouve aussi de précieuses indications, ainsi que l'histoire des noms de familles. L'examen de ces documents, originaux ou livrés sous la forme de microfilms lorsque les affaires de Savoie étaient trop liées à l'histoire de la Maison de Savoie ou à l'intérêt du royaume pour quitter l'Italie, permet d'attribuer à ces archives une double valeur : l'histoire économique et sociale de la Savoie peut désormais être établie d'après des sources solides et nombreuses, mais étant donné la large influence de la Savoie au cours de son histoire, c'est aussi le passé des provinces voisines qui se trouve éclairé. Si les fonds concernant la Suisse sont restés à Turin, on peut cependant trouver à Chambéry de nombreux échos de notre histoire nationale. Ainsi, malgré les fonds restés en Italie, on ne peut que se réjouir de l'importance des collections revenues à Chambéry, qui sont d'ailleurs quotidiennement consultées par les historiens de la Savoie.

1265. — Séance du 25 février.

Considérations sur le cas de l'homme de Piltdown, par M. Marc-R. SAUTER.

En 1908 environ, à Piltdown, dans le Sussex, un amateur de géologie, sollicitor de son métier, découvrit des ossements caractéristiques par leur patine rouge brun. Cette découverte bouleversait les données actuelles sur l'évolution humaine. Il semble que les recherches n'aient pas été faites avec la méthode la plus sûre. Le problème de Piltdown devait dès lors rester pour les anthropologues une énigme. En 1949 le chimiste O'Clay utilisa sur les restes découverts à Piltdown la méthode qui consiste à mesurer la teneur en fluor des os, pour établir si la mâchoire et le crâne appartenaient à la

même époque. Le résultat fut positif : ils étaient contemporains. Les travaux furent repris par des anatomistes d'Oxford et on arriva à des constatations surprenantes en 1953. La mandibule à l'examen fut reconnue comme un ossement récent, probablement une mâchoire de singe, tandis que le crâne était beaucoup plus récent qu'on ne l'avait supposé et dès lors ses caractères d'*« homo sapiens »* n'avaient plus rien d'extraordinaire. La patine si particulière de la mâchoire amena à reconnaître qu'il y avait eu une supercherie.

Charles-Emmanuel I^r, duc de Savoie, et la Ligue, par M. Alain DUFOUR.

Pour étayer sa politique ambitieuse, Charles-Emmanuel obtint l'appui des chefs ligueurs, mais ne devait jamais trouver en eux des alliés très sûrs. En s'emparant du marquisat de Saluces, terre qui appartenait de plein droit au roi de France, il plaça les ligueurs et le duc Henri de Guise dans une fâcheuse position : en effet la colère des Français ne pouvait pas permettre aux Guises de soutenir Charles-Emmanuel, sans leur faire perdre leur popularité. Le duc de Guise parvint pourtant à empêcher que la guerre ne soit déclarée à la Savoie.

Puis le duc de Savoie tenta des campagnes en Dauphiné où il était désavoué secrètement par Mayenne et en Provence où il fut reçu avec faste à Aix. Ce qui caractérise ces entreprises ce sont les illusions étranges que Charles-Emmanuel nourrissait, s'imaginant pouvoir tenir un front démesuré, du Dauphiné à la Méditerranée.

1266. — *Séance du 11 mars.*

Les Mémoires inédits de Giov. Gambini et la culture italienne à Genève à l'époque de la Restauration, par M. T. R. CASTIGLIONE.

Né à Catane en 1760, Gambini dès son enfance se montra révolté contre les pratiques religieuses trop entachées de superstitions. Reçu docteur en droit à l'âge de 16 ans, sur la présentation d'une thèse apprise par cœur, il se mit alors à étudier le français en lisant Montesquieu et Rousseau qu'il admira passionnément. Une déception amoureuse l'amena à se faire prêtre. Bientôt chanoine, il devint professeur de droit romain à l'Université de Catane. En 1789, il fut tellement enthousiasmé par la révolution que la police fit interrompre ses cours. Emprisonné treize mois à Palerme, il reprend ses cours après sa libération, mais ne pouvant supporter l'absolutisme, il émigre à Milan en 1796. Ses mémoires inédits nous racontent sa vie jusqu'en 1814 dans un style vif et imagé. A Milan il remplit les fonctions de secrétaire interprète chargé de la correspondance avec

Paris. Les désillusions commencent : les Français se montrent insolents et despotiques. Gambini, quand les ennemis de Napoléon inondent la Lombardie, se réfugie à Chambéry ; il est enthousiasmé par la Savoie qu'il compare à la Suisse. Le retour de Bonaparte, la nomination au poste de préfet du Léman de son ami Eymar réjouissent Gambini qui devient secrétaire du préfet. La jalouse des Genevois l'oblige à démissionner. Il est alors nommé inspecteur aux vivres accumulés pour l'armée de Dijon. Appelé à Marseille comme chef de bataillon de la Légion polonaise, il s'occupe de la correspondance avec Carnot. Il connaît alors une très grande pauvreté, le Trésor français étant presque vide. Les victoires de Bonaparte le ramènent en Italie, à Milan, où il travaille auprès du ministre des affaires étrangères. Il rédige une brochure expliquant la nécessité pour l'Italie de rester unie à la France, brochure dont Melzi tire toute la gloire. Il se met ensuite à rédiger la traduction et l'adaptation du code français pour l'Italie. Ce grand travail fut présenté solennellement à Napoléon qui nomma Gambini grand juge à la Cour d'appel de Venise. L'espion envoyé par Fouché le fait brusquement disgracier.

Gambini destitué, ancien chanoine, marié, se voit sans ressources et sans appui. Le bref de sécularisation indispensable à sa réhabilitation lui est refusé avec cynisme. Quittant Milan, Gambini gagne Genève avec toute sa famille. En 1822 il obtient avec l'appui de Rossi la bourgeoisie. Il demande à être admis dans l'Eglise protestante ; à cette occasion on lui reproche encore son mariage civil. Devenu professeur de littérature italienne, ses cours donnés dans la salle du Musée connaissent un vif succès. Il est le premier à reconnaître la valeur poétique des œuvres de Rossi, de ses traductions de Byron, louées aussi par Monti. Il aborde le grand problème du classicisme et du romantisme. Avec perspicacité il prévoit le peu d'influence que le romantisme aura sur l'Italie.

Gambini mourut en 1842, entouré de l'estime de tous, tant pour son érudition que pour l'idéal élevé qu'il avait toujours poursuivi. Cet admirateur de Rousseau considéra toujours Genève comme la citadelle de l'esprit moderne.

Utriusque sexus nobilitas, par M. Paul-F. GEISENDORF.

Nous avons tous des ancêtres nobles, surtout si l'on considère que certains titres de noblesse étaient conférés parfois à la descendance par les filles. Tel est le cas du certificat conféré par Frédéric V, électeur palatin, à trois frères Trembley en 1630. Toute la ville de Genève ou peu s'en faut, voici la postérité d'un seul de ces frères.

Cet exemple montre surtout comment la société s'est mêlée, produit d'une imbrication infinie de familles, nobles ou non.

L'aristocratie, pour des raisons d'argent, s'est souvent alliée à des familles dépourvues de toute noblesse.

1267. — *Séance du 25 mars.*

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque de Genève, par M. Bernard GAGNEBIN.

Publié dans *Genava*, n. s., t. II (1954), p. 73-125.

Un nouvel armorial genevois, par M. Eugène-Louis DUMONT.

A paraître chez Jullien, sous le titre d'*Armorial genevois*.

1268. — *Séance du 8 avril.*

Une enchanteresse du XVIII^e siècle : Madame de Vermenoux, par M. Edouard de CALLATAY.

A paraître à Paris.

Excursion archéologique du jeudi 27 mai (Ascension)

C'est la région d'Albertville et la vallée de l'Isère que, cette année, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève avait choisies pour l'excursion annuelle de l'Ascension.

Après trois heures de parcours que la beauté des rives du lac d'Annecy et un splendide soleil firent paraître très courtes, les quelque soixante participants furent accueillis à Conflans par M. Gianada, secrétaire de la ville d'Albertville et des Amis du Vieux Conflans, et M. Féchoz, secrétaire adjoint, qui les guidèrent avec beaucoup de cordialité dans les ruelles pittoresques de la petite cité médiévale. On découvrit sur une jolie place plantée d'acacias un édifice en briques, la Maison Rouge, petit palais à l'italienne, du XV^e s., transformé en un musée où fut surtout remarquée une statuette en bois de la Vierge, du XVII^e s. La terrasse de la Grande Roche permit de contempler l'imposant panorama des vallées de l'Isère et de l'Arly. On visita encore l'église qui abrite une chaire en bois sculpté et des fonts baptismaux d'un très beau travail. Ce fut ensuite Sainte-Hélène sur Isère, dont le château contient encore plusieurs salles d'habitation et une ancienne chapelle, puis Miolans, qui tenait lieu de Bastille aux anciens ducs de Savoie puis rois de Sardaigne. Cet ensemble de ruines, dominant de 200 m. la vallée

de l'Isère, est en même temps un gracieux jardin. La visite de Sainte-Hélène avait été commentée par M. Gustave Vaucher, celle de Mionlans le fut par M. Féchoz. Le retour s'effectua en traversant le massif des Bauges et par Annecy.

1269. — *Séance du 11 novembre.*

La colonie romaine d'Avenches, par M. Denis van BERCHEM.

Le préjugé fréquent qui fait considérer la colonisation romaine comme un bienfait pour les peuples soumis a conduit les historiens à dénaturer ou à passer sous silence des éléments importants pour l'histoire politique et juridique de la colonie d'Avenches. Se fondant sur des inscriptions, sur la comparaison avec la colonie d'Aoste et une colonie espagnole, M. Denis van Berchem a dégagé les principaux traits du statut qui régissait la colonie d'Avenches. César avait conclu un traité avec les Helvètes. Ce traité fut éphémère. Avenches devint une colonie romaine après l'insurrection de 69 ap. J.-C. Ses habitants, ignorant la mort de Galba, s'étaient opposés aux troupes de Vitellius : vaincus et pourchassés, ils furent réduits au rang d'« incolae » d'une colonie peuplée de vétérans émérites qui jouissaient seuls des droits politiques. On a cru qu'Avenches avait joui d'un statut spécial, dû à la faveur de Vespasien dont le père avait séjourné en Helvétie, statut qui aurait tendu à mettre les incolae sur le même pied que les colons. Rien ne vient confirmer cette allégation. Le nom officiel d'Avenches est accompagné de l'épithète « Foederata » qu'on expliquait par le désir de rappeler le traité caduc conclu avec César. Avenches fédérée signifie que le statut de la ville est réglé par un traité ainsi que l'attestent des textes concernant d'autres colonies. Les colons demeurent les seuls citoyens. Rares sont les incolae qui peuvent devenir colons. Il semble qu'en compensation de leur indépendance perdue, les Helvètes ont pu conserver la division traditionnelle de leur territoire en bourgs et cantons, aspect permanent de la vie politique en Suisse. Il ressort que la colonie d'Avenches n'a pas été fondée pour répondre aux vœux des Helvètes mais bien pour parer au réveil du sentiment national gaulois, pour affirmer la sécurité des communications romaines. A Avenches a été pratiquée la politique systématique de romanisation qui consiste à créer une classe de notables fortement attachés à l'Empire. Une discrimination très stricte entre colons et incolae a été observée. L'établissement de la colonie fut suivi d'un développement urbain attesté par les ruines importantes des murs d'enceinte et de monuments.

L'Obituaire de Saint-Gervais, par M. Bernard GAGNEBIN.

Impr. ci-dessus, p. 219-240.

1270. — *Séance du 25 novembre.*

Les voyages en Europe du Dr André Gosse, de 1817 à 1820, par M. le docteur Jean OLIVIER.

André Gosse à l'âge de 26 ans quitte Genève et entreprend un immense voyage à pied qui par la Savoie et le Mont-Cenis le conduira en Italie. Partout il constate que les souvenirs napoléoniens sont embellis par la dureté de l'occupation autrichienne. On y regrette les Français. A Parme, il s'émeut sur le sort de Marie-Louise. Gênes lui paraît prospère et abrite une imposante colonie de Genevois. A Pise, la mendicité est une industrie. Naples, Trieste, Venise sont tour à tour décrites avec finesse et perspicacité. En 18 jours de marche pénible à travers les montagnes et les mauvais chemins, il arrive à Vienne qu'il admire sans réserve. Il voit enfin Marie-Louise, dont il dresse un portrait fidèle et attachant. Prague, Dresde, Leipzig, Iena et Weimar furent les principales étapes : une entrevue assez longue et cordiale avec Goethe fournit un autre portrait d'un grand intérêt. Après un séjour de deux mois et demi à Berlin, Gosse parcourt l'Allemagne du Sud, gagne la Hollande, et passe en Angleterre, où il fréquente pendant quatre mois les hôpitaux de Londres. On le retrouve encore à Edimbourg et à Dublin où il perfectionne ses connaissances en obstétrique. De retour à Genève en 1820, le Dr André Gosse ne devait pas perdre le goût des voyages. De 1826 à 1829 il se consacrera avec un magnifique dévouement à la cause des Grecs à la conquête de leur indépendance. Ces carnets sont pleins de remarques pittoresques et de notations très vivantes sur l'Europe de la Restauration.

Le symbolisme des monuments cathares en France et en Yougoslavie, par M. Alexandre SOLOVIEV.

Il s'agit de sarcophages monolithes de forme géométrique, surmontés de toits à pignons, de croix, de dalles ou de stèles. En Bosnie, on estime que sur plus de 50.000 monuments, le trentième seulement est orné. Ce sont ces ornements que M. Soloviev s'est attaché à décrire et à expliquer. Christ naïfs, bâtons pastoraux en forme de T, croissants de lune, roses, disques solaires, croix latines, grappes de raisin, spirales, pentagramme mystique, tels sont quelques-uns des éléments les plus fréquemment rencontrés en Bosnie et en France. Ces monuments datent du XII^e au XVI^e siècle et correspondent au développement en Bosnie de l'hérésie cathare connue aussi sous le nom de Bogomilisme. Fondée sur un dualisme théologique qui attribue le bien à Dieu et le mal au diable ou à un fils révolté de Dieu, cette hérésie devait prendre des proportions très grandes et rencontrer de nombreux adeptes, non seulement en Bosnie, mais dans le sud de la France ; après avoir attiré les classes dés-

héritées, elle évolua et fut protégée par les princes et les seigneurs qui en profitèrent pour s'emparer des biens de l'Eglise catholique. L'art issu de cette hérésie est tout de symboles, et la connaissance de quelques textes permet d'affirmer que ces symboles étaient tous évangéliques. La lune et le soleil sont des vaisseaux célestes qui transportent les âmes au ciel. Le soleil est le Christ, la lune, la Vierge. Il est intéressant de suivre l'évolution de la croix latine qui se transforme en un Christ aux bras tendus. Les grappes de raisin et les spirales en vrille de vigne illustrent le texte de saint Jean, dans lequel le Christ dit : « Je suis le vrai cep, les purs sont les sarments » ; les purs, en grec cathares, ce qui définit les auteurs de ces symboles.

Les vues qui illustraient cette conférence venaient confirmer le caractère chrétien de cette symbolique qu'on avait voulu rattacher à un vieux culte solaire slave, alors qu'au contraire, tout marque son origine cathare.

1271. — Séance du 9 décembre.

Un exploit de noctambules, par M. Albert CHOISY.

L'édit du 20 octobre 1462 interdisant aux sujets du roi de France et aux étrangers en passage de fréquenter les foires de Genève a été la cause principale de leur déchéance. Son but n'était pas seulement de restaurer celles de Lyon, il devait aussi assouvir une vengeance de Louis XI et du duc Louis de Savoie, son beau-père.

Ils mettaient en avant de leurs griefs contre Ceux de Genève d'avoir, par faiblesse, laissé Philippe-sans-Terre pénétrer dans leur ville, après son coup d'Etat meurtrier de Thonon, et violer la retraite que le Duc, son père, avait cru pouvoir y trouver.

Le roi de France gardait en outre contre eux une rancune personnelle, pour l'avoir « offendu » en sa pauvreté (lorsqu'il était Dauphin), et lui avoir fait beaucoup de déplaisir et de résistance, « de quoi il aurait bien cause de les punir ». Cette accusation se rapportait entre autres à un affront aux armoiries delphinales, blanchies et martelées par une bande sous la conduite de l'ancien syndic Antoine L'Hôte, affront perpétré sur une maison en la « carreria Ripparie », après qu'elle eût été achetée de lui par le duc Louis. Celui-ci, en paiement de dettes, l'avait cédée à son gendre, peut-être sans l'avoir payée, ce qui expliquerait la revendication du vendeur. La contestation au sujet de cette propriété immobilière fut l'objet d'âpres discussions, dans lesquelles syndics et conseil opposèrent le silence et leur incomptence, en dépit d'un essai d'explication par une ambassade restée sans résultat.

Dans la taxe de 1464 (*M.D.G.*, t. XXXVIII, p. 78, n° 1405), cette maison est inscrite au nom du roi de France, mais un arran-

gement doit être intervenu, car dans la taxe de 1477 (*M.D.G.*, t. VIII, p. 314) L'Hôte est mentionné comme le prédécesseur du propriétaire inscrit.

En répondant amicalement à une ambassade des Suisses qui avait intercéder occasionnellement en faveur des foires de Genève, Louis XI déclara que, pour leur être agréable, il serait disposé à un pardon, si les Genevois présentaient des excuses au Duc et promettaient de lui être obéissants comme à leur prince et seigneur. Cette condition ne semble pas avoir été transmise à Genève.

Autour de Marot : du coq à l'âne et de l'âne au chapon, par M. Henri MEYLAN.

Impr. dans la *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 1955.

Biographie d'un soldat savoyard de l'Escalade, par M. Gustave VAUCHER.

Un ancien soldat, François Bardet, dit Dumont, habitait Bossey, où il exerçait le métier de tailleur. Il fut appréhendé en 1611, alors qu'il se livrait à de suspectes investigations dans les fossés de la ville. On lui fit avouer qu'il avait servi dans la garnison du fort Sainte-Catherine et qu'il avait figuré dans l'armée de Savoie, la nuit de l'Escalade.

Il fut relâché sous condition de se représenter. Le plus curieux, c'est qu'il habitait Bossey, alors terre genevoise. Il y a, du reste, d'autres exemples d'anciens ennemis habitant en terre adverse ; quarante ans de guerres n'avaient pu supprimer les relations normales de voisinage entre Genève et la Savoie. (P.C. 2062.)

**EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER
SUR L'EXERCICE 1954**

Recettes

Cotisations 1954 et arriérées	Fr. 2.348,—
Intérêts du fonds ordinaire	» 317,85
Intérêts du fonds Gillet-Brez attribués aux publications	» 671,—
Vente de publications	» 197,50
Boni laissé par l'excursion du 27 mai 1954	» 34,65
Déficit de l'exercice 1954	» 366,30
Total, pour balance	<u>Fr. 3.935,30</u>

Dépenses

Frais généraux : loyers, séances, convocations, etc.	Fr. 1.504,90
Impression du <i>Bulletin 1952-1953</i> , t. X, livr. 2 . .	» 2.430,40
	<u>Fr. 3.935,30</u>